

## BAC+3 CRH

# CHARGÉ DES RESSOURCES HUMAINES

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :



Permettre à de futurs collaborateurs d'acquérir de solides bases dans les domaines du recrutement et du développement des ressources humaines.

Le Chargé des Ressources Humaines (CRH) :

- Est le garant de la mise en œuvre des actions déclinant la stratégie RH de son entité,
- Contribue à l'efficacité de l'organisation et au développement de son entité,
- Participe à la gestion et l'administration du personnel, la mise en œuvre et l'évolution des conditions de travail des salariés et la mise à disposition des compétences identifiées,
- Informe et conseille les salariés de son entité, afin de favoriser leur mobilité et leur évolution professionnelle.



### PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 5 (BAC+2)
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise ou valider l'accès à la formation via un des autres dispositifs prévus (CPF, Plan de formation de l'entreprise, CPF de Transition et Pro-A, VAE).

### DURÉE - DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS :



- 525 heures de formation sur 12 mois (75 jours) de septembre N à septembre N+1.
- La formation est accessible au travers des dispositifs contrat d'Apprentissage, contrat de Professionnalisation, CPF, Plan de formation de l'entreprise, CPF de Transition et Pro-A, VAE.
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs.
- Nombre de participants limité à 25 personnes.

### RYTHME :



- 1 jour en formation et quelques semaines complètes sur l'année.



### DÉBOUCHÉS :



- **Taux d'insertion professionnelle** : Première promotion 2023
- **Débouchés** : Chargé(e) de recrutement (ROME : M1502), Chargé(e) de développement RH (ROME : M1502), Chargé(e) de la Gestion Administrative du Personnel (ROME : M1501)
- **Poursuite d'études** : BAC+4/5 Spécialisé en Ressources Humaines, BAC+5 Mastère Manager de Business Unit (IFAG), Masters universitaires.
- **Taux de réussite** : Première promotion 2023

### FINANCEMENT DE LA FORMATION :



- Tarifs sur demande.
- Dans le cadre d'un contrat en alternance, les frais pédagogiques sont généralement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

CRH

RECRUTEMENT

PAIE



## CONTENU ET ÉPREUVES DE LA FORMATION CRH :

<b>BLOC 1 : Recruter et intégration des salariés dans l'unité/entreprise</b>
Identification et analyse des besoins en recrutement
Sélection et mise en œuvre des actions de sourcing de candidat
Valorisation de la marque employeur
Sélection des candidats.
Mise en œuvre du parcours d'intégration et de ses outils
<i>Modalités d'évaluation : Un plan d'action de recrutement et d'intégration et la conduite d'un entretien de recrutement.</i>

<b>BLOC 2 : Gestion des parcours professionnels et développement des compétences des salariés de l'unité/entreprise</b>
Elaboration et gestion du plan de développement des compétences et de son budget
Sélection des prestataires des actions de formation
Suivi et évaluation des actions et des outils de gestion
Conseils aux salariés sur leur évolution professionnelle
<i>Modalités d'évaluation : Un plan de développement des compétences et l'analyse de la situation et du projet d'évolution d'un salarié, l'identification/présentation d'une solution adaptée.</i>

<b>BLOC 3 : Pilotage de la gestion administrative du personnel et de la paie de l'unité/entreprise</b>
Veilles législatives et réglementaires
Suivi des dossiers individuels administratifs des salariés
Pilotage de la paie et des déclarations et cotisations sociales réglementaires
Reporting des données sociales auprès de la Direction
<i>Modalités d'évaluation : La vérification de la conformité du dossier administratif des salariés, déclarations, cotisations obligatoires et la vérification et l'analyse du bulletin de paie</i>

<b>BLOC 4 : Organisation du dialogue social et du maintien amélioration de la qualité de vie au travail</b>
Suivi des salariés et évaluation de la QVT
Communication interne en matière de RPS et QVT
Mise en place des mesures en matière de RPS et QVT
Préparation et participation aux instances de concertation dans le cadre du CSE
<i>Modalités d'évaluation : La conduite d'un projet d'évaluation et de communication interne sur la qualité de vie au travail et l'organisation des instances représentatives du personnel.</i>



**CONTACT - AGEN**

 **TÉL. 05 53 48 41 43**

**CONTACTBS@SUDMANAGEMENT.FR**